



Quel type  
d'assurance  
vie est le plus  
avantageux  
pour vous?

canada **vie** MC





La souscription d'une assurance vie est une décision importante et il y a de nombreux facteurs à prendre en compte pour choisir une option qui répond le mieux à vos besoins. Puisque votre situation est unique, votre protection d'assurance devrait l'être aussi.

### Pour mettre au point le bon programme, il importe de connaître vos options.

**Il existe des choix.** Deux options sont disponibles. Les deux types d'assurance vous protègent, vous et votre famille, mais chaque type comporte des caractéristiques particulières.

**Assurance vie temporaire** – Facile à comprendre, abordable et protection flexible.

**Assurance vie permanente** – Protection d'assurance viagère pour votre famille assortie d'un potentiel de croissance de votre patrimoine libre d'impôt, tant qu'il demeure dans votre police.

### Pour choisir le bon type d'assurance, vous devez connaître vos besoins. Voici quelques éléments d'information pour prendre une décision éclairée :

	Assurance vie temporaire	Assurance vie permanente
<b>Durée de la protection</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous décidez du montant et de la durée de la protection d'assurance temporaire. À la fin de la période couverte, votre protection peut être renouvelée automatiquement, ou vous pouvez peut-être la transformer en assurance permanente sans avoir à répondre à d'autres questions sur votre état de santé<sup>1</sup>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La protection d'assurance est garantie<sup>2</sup> la vie durant.</li></ul>
<b>Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le coût est moins élevé que pour l'assurance vie permanente, mais il augmente à chaque renouvellement de votre police.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le coût peut être supérieur parce que vous payez pour une protection à vie, mais vous avez plus d'options pour augmenter le versement de l'assurance (ou prestation de décès) et la valeur de rachat<sup>3</sup>.</li></ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>À votre décès, la personne ou les personnes<sup>4</sup> que vous désignez reçoivent une somme en franchise d'impôt. Elles peuvent utiliser l'argent à leur guise – par exemple, pour régler un prêt hypothécaire, rembourser une dette ou obtenir un revenu futur pour votre famille.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>À votre décès, la personne ou les personnes<sup>4</sup> que vous désignez reçoivent une somme en franchise d'impôt.</li><li>Une valeur de rachat peut s'accumuler avec le temps. L'accès aux fonds accumulés est garanti, et vous pouvez les utiliser de votre vivant, comme bon vous semble<sup>5</sup>.</li></ul>

## Il y a un type d'assurance temporaire (l'assurance vie temporaire) et deux types d'assurance permanente – l'assurance vie universelle et l'assurance vie avec participation.

### Voici les différences à connaître :

	Assurance vie temporaire	Assurance vie universelle	Assurance vie avec participation
<b>Comment le produit est-il conçu?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez la durée de la protection entre 5 et 50 ans, et payez la même somme pendant toute la durée de la protection.</li> <li>Vous pouvez personnaliser votre protection afin qu'elle réponde à vos besoins pendant la durée dont vous avez besoin. Cela permet de s'assurer que vous avez la protection abordable dont vous avez besoin à chaque étape de votre vie, les taux étant garantis pour la période pendant laquelle vous en avez besoin.</li> <li>Vous pourriez être en mesure de transformer une partie ou la totalité de la protection de votre police en une période plus longue ou en police d'assurance permanente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous bénéficiez d'une protection garantie la vie durant<sup>2</sup>.</li> <li>Vous décidez : votre style d'investisseur, le degré de risque avec lequel vous êtes à l'aise, de quelle façon vous voulez investir votre argent et auprès de qui – choisissez parmi une gamme d'options disponibles (sous réserve de certaines limites).</li> <li>Vous pouvez affecter des sommes supplémentaires à la police et elles peuvent fructifier avec le temps.</li> <li>Vous pouvez retirer ces sommes ou les donner en garantie d'un emprunt<sup>5</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous bénéficiez d'une protection garantie la vie durant<sup>2</sup>.</li> <li>Vos primes d'assurance, ainsi que celles des autres propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie, sont versées au compte de participation. Nous gérons ce compte de manière à honorer nos engagements envers tous les propriétaires de police d'assurance vie avec participation, aujourd'hui et demain.</li> <li>Si les résultats sont plus favorables que les hypothèses utilisées lors de l'établissement des taux, le compte de participation enregistre un bénéfice. Vous pourriez être en mesure de « participer » à ces bénéfices sous forme de participations des propriétaires de police<sup>6</sup>.</li> <li>Vous pouvez affecter des sommes supplémentaires à la police (sous réserve de certaines limites) et elles peuvent fructifier avec le temps.</li> <li>Vous pouvez retirer ces sommes ou les donner en garantie d'un emprunt<sup>5</sup>.</li> </ul>
<b>Quelle est la durée de la protection?</b>	<p>Votre protection initiale dure pendant une période déterminée. Avec Ma Temporaire de la Canada Vie, la police se renouvelle automatiquement à la fin de cette période jusqu'à 85 ans<sup>7</sup>, puis expire. Vous pouvez résilier votre protection à tout moment. Vous pourriez être en mesure de la faire transformer en une autre police<sup>1</sup>.</p>	<p>Votre protection demeure en vigueur la vie durant<sup>2</sup>.</p>	<p>Votre protection demeure en vigueur la vie durant<sup>2</sup>.</p>
<b>Puis-je augmenter ma protection d'assurance?</b>	<p>Oui, des garanties facultatives peuvent être ajoutées à la police pour vous permettre d'augmenter votre protection.</p>	<p>Oui, des garanties facultatives peuvent être ajoutées à la police pour vous permettre d'augmenter votre protection.</p>	<p>Oui, vous pouvez utiliser les participations que vous touchez à titre de propriétaire de police pour augmenter votre protection d'assurance.</p> <p>Vous pouvez aussi affecter des sommes supplémentaires (ODS) pour souscrire des bonifications d'assurance libérée (BAL)<sup>3</sup>.</p>

	Assurance vie temporaire	Assurance vie universelle	Assurance vie avec participation
<b>Comment puis-je utiliser la valeur de rachat de la police?</b>	La question ne s'applique pas aux produits d'assurance temporaire.	Vous pouvez utiliser l'argent qui a fructifié à l'intérieur de la police pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des paiements futurs</li> <li>• Faire un emprunt ou un retrait qui financera des objectifs à venir<sup>5</sup></li> <li>• Laisser un héritage plus important à vos êtres chers</li> </ul> Vous ne payez pas d'impôt sur la valeur de rachat qui s'accumule à l'intérieur de la police (sous réserve de certaines limites fiscales).	Vous pouvez utiliser l'argent qui a fructifié à l'intérieur de la police pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des paiements futurs</li> <li>• Faire un emprunt ou un retrait qui financera des objectifs à venir<sup>5</sup></li> <li>• Laisser un héritage plus important à vos êtres chers</li> </ul> Vous ne payez pas d'impôt sur la valeur de rachat qui s'accumule à l'intérieur de la police (sous réserve de certaines limites fiscales).
<b>Comment puis-je utiliser les participations que je touche à titre de propriétaire de police?</b>	La question ne s'applique pas aux produits d'assurance temporaire.	L'assurance vie universelle n'offre pas de participations aux propriétaires de police.	Ces participations peuvent vous permettre de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Souscrire une protection additionnelle (ce qui peut accroître la valeur nette de rachat de votre police)</li> <li>• Réduire (voire interrompre) le paiement des primes de la police</li> <li>• Recevoir les participations sous forme d'argent</li> </ul>
<b>Est-ce que mes êtres chers auront de l'impôt à payer?</b>	Non. Au décès, les sommes payables aux termes de votre assurance sont versées en franchise d'impôt à la personne ou aux personnes que vous avez choisies <sup>4</sup> .	Non. Au décès, les sommes payables aux termes de votre assurance sont versées en franchise d'impôt à la personne ou aux personnes que vous avez choisies <sup>4</sup> .	Non. Au décès, les sommes payables aux termes de votre assurance sont versées en franchise d'impôt à la personne ou aux personnes que vous avez choisies <sup>4</sup> .
<b>Quel est le coût?</b>	En règle générale, c'est le type d'assurance vie qui coûte le moins cher, mais le coût augmente à chaque renouvellement.	Ce type d'assurance est habituellement plus coûteux que l'assurance temporaire. Vous avez des options de paiement; le coût peut augmenter chaque année, demeurer le même jusqu'à votre décès ou être payable pendant une période déterminée <sup>3</sup> .	Ce type d'assurance est habituellement plus coûteux que l'assurance temporaire. Les paiements de prime de base ne changeront pas.



Votre conseiller est là pour vous aider à comprendre vos besoins et vos objectifs, à choisir la bonne option d'assurance et à élaborer un programme qui protège ce qui compte le plus pour vous.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance vie temporaire et l'assurance vie permanente, consultez [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)



<sup>1</sup> Sous réserve des limites d'âge stipulées par la police.

<sup>2</sup> Votre protection est garantie tant que vous acquittez les paiements exigibles (les primes) et que vous ne modifiez pas votre police – par exemple, en effectuant un retrait.

<sup>3</sup> Les versements additionnels, le cas échéant, sont assujettis aux limites fiscales.

<sup>4</sup> On parle ici des bénéficiaires désignés (personnes). Des frais d'homologation (impôt sur l'administration des successions) peuvent s'appliquer aux sommes versées à une succession.

<sup>5</sup> Si vous empruntez ou retirez de l'argent de votre police, la somme que vous souhaitez laisser à la ou aux personnes que vous avez désignées (la prestation de décès) sera réduite en conséquence. Vous pourriez avoir à payer de l'impôt sur la totalité ou une partie des sommes retirées ou empruntées de votre police.

<sup>6</sup> Les participations versées aux propriétaires de police ne sont pas garanties. Si vous touchez vos participations en espèces, il se peut que vous ayez de l'impôt à payer.

<sup>7</sup> À moins de directives contraires de votre part.



Consultez [canadavie.com](https://canadavie.com)

  @CanadaVie     @canada\_vie     @CanadaLifeCo

Les renseignements contenus dans le document sont fournis à titre informatif seulement et ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude de l'information; néanmoins, des erreurs et des omissions peuvent survenir. Tous les commentaires relatifs à l'imposition sont de nature générale et sont fondés sur les lois fiscales canadiennes actuelles visant les résidents canadiens, lesquelles peuvent changer. Il est recommandé de consulter un fiscaliste pour obtenir un avis sur une situation particulière. Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et étaient à jour le 22 mars 2021.

Canada Vie et le symbole social et Ma Temporaire de la Canada Vie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts.

F46-10022Z 03/21